Envoyé en préfecture le 13/03/2024
Reçu en préfecture le 13/03/2024
Publié le
ID : 033-213300700-20240312-20248B-DE

Mairie de Brach

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze mars, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 08 mars 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 13

Etaient présents : Didier PHOENIX, Denis CHAUSSONNET, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Colette DUPIN, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Renaud CHEIN, Magali LARAPIDIE

Etaient absent excusé : Audrey JOLLY pouvoir Jacques LASSALLE, Catherine FARDEL pouvoir Didier PHOENIX, Sophie OLIAS—ZEITSCHEL pouvoir Colette DUPIN, Gilles NAVELLIER

Secrétaire de séance : Isabelle DUVILLARD

DELIB_2024/8_Finances
Demande d'attribution de subvention auprès de l'agence Adour Garonne pour la réalisation du diagnostic réseaux de Brach.

Monsieur le Maire,

RAPPELLE que la commune doit mettre en œuvre en 2024 et durant 18 mois une étude globale d'assainissement comprenant notamment une étude diagnostic du réseau de collecte des eaux usées de la commune.

RAPPELLE que cette démarche permettra, de faire connaître aux élus les problématiques qui existent sur le réseau, de mettre au point un programme hiérarchisé de travaux pour les résoudre et d'établir un schéma directeur d'assainissement.

EXPOSE que la commune ne pourra pas réaliser ce projet sans aide financière des partenaires.

Le plan de financement de ce projet serait le suivant :

Mod. 540330 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 13/03/2024
Reçu en préfecture le 13/03/2024
Publié le
ID : 033-213300700-20240312-20248B-DE

Coût total de l'étude :	**43 992,50 € HT**
Subvention de l'agence de l'eau (50 %)	21 996,25 €
Autofinancement (50 %)	21 996,25 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,
DE SOLLICITER une subvention auprès de l'agence de l'eau,
D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives pour la demande de cette subvention.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,
I.DUVILLARD

Le Maire,
D.PHOENIX

MAIRIE DE BRACH
R.F.
(Gironde)

Mod. 540330 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT